

Abidjan le 8 janvier 2004

Son Excellence  
Monsieur Bohoum Bouabré  
Ministre d'Etat,  
Ministre de l'Economie et des Finances  
Abidjan, Côte d'Ivoire

Objet : Programme d'Ajustement et d'Investissements du Secteur  
des Transports- Crédit IDA 3100 IVC : Concession pour la  
gestion et l'exploitation du terminal à conteneurs de Vridi

Monsieur le Ministre d'Etat,

Nous avons été saisi par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire par courrier en date du 18 décembre 2003 nous informant de la signature d'une convention de concession entre le Port Autonome d'Abidjan (P.A.A.) et la Société d'Exploitation du Terminal de Vridi (S.E.T.V) pour la gestion et l'exploitation du terminal à conteneurs de Vridi. Ce courrier, auquel était jointe une copie de ladite convention, s'inquiète des conséquences de cette décision du Gouvernement sur les tarifs et le bon fonctionnement du port. Par la présente lettre, je souhaiterais partager avec vous mes inquiétudes ainsi que mes préoccupations en ce qui concerne la libération de la tranche flottante du CI-PAST d'un montant de 7 millions de DTS dont une des conditions était liée au terminal à conteneurs de Vridi.

Dans le cadre du CI-PAST, le Gouvernement et la Banque étaient d'accord pour faire exploiter et gérer les portiques du terminal à conteneurs de Vridi par un opérateur qualifié et expérimenté sélectionné selon des procédures et dans des termes satisfaisants pour l'IDA. L'achèvement de cet objectif était une des conditions de libération de la tranche flottante du CI-PAST. Suite à l'appel d'offres lancé en 1999 pour l'exploitation et la gestion des portiques par un opérateur privé et déclaré infructueux au début de 2000, la Banque a accédé à la proposition du Gouvernement de faire évoluer la conditionnalité sur la mise en concession des portiques dans le sens de la mise en concession de la totalité du terminal à conteneurs de Vridi.


Suite à cette proposition, un dossier d'appel d'offres a été préparé par un consultant recruté par le PAA. Le Ministère des Infrastructures Économiques (MIE) avait souhaité réviser le dossier pour préciser les conditions de concurrence entre les deux terminaux de L'ecodjoro et de Vridi. Les modalités de régulation du secteur portuaire devaient aussi être précisées. La Banque avait exprimé son accord sur ces deux propositions du MIE. Le MIE avait recruté pour cela un consultant financé par le crédit du CI-PAST. Entre temps, en préparation de l'appel d'offres, un avis de présélection avait été lancé en 2001 qui avait conduit à la sélection de quatre opérateurs qualifiés et expérimentés début 2002.

Toutes les dispositions avaient donc été prises pour que l'appel d'offres soit lancé et que le procès-verbal d'ouverture des offres techniques soit transmis à l'IDA avec la date objectif du 30 septembre 2002 (Cf. Aide-mémoire de la Mission de l'IDA en juin 2002). A notre connaissance, la mission du consultant mentionné ci-dessus a eu lieu, mais nous ne sommes pas informés des suites qui ont été données à cette mission.

Malgré la suspension de toutes les composantes du projet à l'exception de la composante A, j'ai demandé au chargé du projet de rencontrer toutes les agences du CI-PAST au cours de la dernière mission de supervision de novembre 2003 afin d'apprécier l'impact de la restructuration du projet sur leurs activités. Dans le cadre de ces rencontres, le chargé du projet du CI-PAST a eu une séance de travail avec le Directeur Général Adjoint du P.A.A et ses plus proches collaborateurs. Au cours de cette rencontre au bureau du DGA en novembre 2003, la Banque n'a pas été informée de la finalisation en cours de cette concession, ni même de son existence alors que ce dossier a toujours été traité dans le cadre du CI-PAST.

Je voudrais donc vous exprimer mes inquiétudes face à cette situation où la Banque est mise devant le fait accompli et attirer votre attention, d'une part, sur le risque de ne pouvoir libérer la tranche flottante du CI-PAST et d'autre part, sur l'impact qu'une telle action (si elle est confirmée) pourrait avoir sur notre dialogue dans le domaine de la Gouvernance si les conditions de transparence, de compétition et d'économie de la mise en concession ne sont pas remplies conformément aux termes de l'Accord de Crédit du CI-PAST et de nos discussions à cet égard au cours des missions de supervisions passées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'assurance de ma haute considération.



Mamadou Dia  
Directeur des Opérations pour la Côte d'Ivoire  
Région Afrique

Ampliations :

- S.E.M. Seyriou Elimate Diarra, Premier Ministre, Chef de Gouvernement
- S.E.M. Patrick Achi, Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures Economiques
- S.E.M. Anaky Kohenan, Ministre d'Etat, Ministre des Transports
- M. Paulo Gomes, Administrateur, Banque mondiale